

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Fast Shot-Non acid Wheel Cleaner		
Autres moyens d'identification			
Code de produit	1880		
Usage recommandé	Wheel Cleaner		
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	Malco Products, Inc.		
Adresse	361 Fairview Ave Barberton, OH 44203 États-Unis		
Téléphone	No de téléphone	800-253-2526	
	Télécopieur	330-753-2025	
Site Web	www.malcopro.com		
Courriel	msdsinfo@malcopro.com		
Personne-ressource	Service technique		
Numéro de téléphone d'urgence	No de téléphone	1-800-424-9300	
Fournisseur	Non disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.		
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale		Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée		Catégorie 1A
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Catégorie 1
	Cancérogénicité		Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.		

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Garder sous clef.

Élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	12.53 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 8.15 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM		25155-30-0	5 - < 10
Sodium;Hydroxyde		1310-73-2	5 - < 10
sodium;3,4-dimethylbenzenesulfonate		1300-72-7	3 - < 5
1-Propoxypropane-2-ol		1569-01-3	1 - < 3
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)		68603-42-9	1 - < 3
2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL)		111-42-2	< 0.2
Autres composant sous les niveaux à déclarer			70 - < 80

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	2 mg/m3
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	2 mg/m3
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m ³	Fraction et vapeur inhalables.
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m ³	

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	2 mg/m ³
		0.46 ppm
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m ³

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m ³	Fraction et vapeur inhalables.
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m ³	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	TWA	1 mg/m ³	Fraction et vapeur inhalables.
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m ³	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
2-(2-hydroxyethylamino)AL COOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)	15 minutes	4 mg/m ³
	8 heures	2 mg/m ³
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m ³

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE
(ETHANOL) (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE
(ETHANOL) (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE
(ETHANOL) (CAS 111-42-2) Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE
(ETHANOL) (CAS 111-42-2) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE Peut être absorbé par la peau.
(ETHANOL) (CAS 111-42-2)

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE Peut être absorbé par la peau.
(ETHANOL) (CAS 111-42-2)

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE Danger d'absorption cutanée
(ETHANOL) (CAS 111-42-2)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Brun foncé

Odeur Butyl

Seuil olfactif Non disponible.

pH > 13

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 9.26 lb/gal

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.08

COV 2 % p/p estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut réagir avec des agents comburants.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Acides forts. Agents comburants.

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau.

Contact avec les yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1-Propoxypropane-2-ol (CAS 1569-01-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	3.55 g/kg
Orale		
DL50	Rat	2.8 g/kg
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle) (CAS 68603-42-9) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL) (CAS 111-42-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	>= 61.8 - <= 86.04 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	100 mg/l, 96 heures
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM (CAS 25155-30-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	>= 3.26 - <= 14.51 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel, truite donaldson (Oncorhynchus mykiss)	>= 3.2 - <= 5.6 mg/l, 96 heures
Sodium;Hydroxyde (CAS 1310-73-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson-moustique occidental (Gambusia affinis)	125 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

1-Propoxypropane-2-ol 0.621
2-(2-hydroxyethylamino)ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL) 1.43
DODECYLBENZENESULFONATE DE SODIUM 0.45

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1760
Désignation officielle de transport de l'ONU CORROSIVE LIQUID, N.O.S (CONTAINS SODIUM HYDROXIDE)
Classe de danger relative au transport
Classe 8
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage II
Dangers environnementaux Non.
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1760
UN proper shipping name CORROSIVE LIQUID, N.O.S (CONTAINS SODIUM HYDROXIDE)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards No.
ERG Code 8L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1760
UN proper shipping name CORROSIVE LIQUID, N.O.S (CONTAINS SODIUM HYDROXIDE)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards
Marine pollutant No.
EmS F-A, S-B
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 26-Janvier-2018

Date de la révision 03-Mars-2022

Version n° 10

Avis de non-responsabilité À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Malco Products, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

Informations relatives à la révision Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.